

Guide à destination des porteurs de projets

APPEL A PROJETS

« Pour les actions collectives de maintien du lien social et la diversification de l'offre de services sur les territoires »

Règlement 2019

Préambule

L'appel à projets répond à la politique d'action sociale de la Cnav au sens de la circulaire interne n° 2016-31. Cette circulaire présente les modalités d'intervention financière de l'Assurance Retraite en faveur des actions collectives et autres projets visant à renforcer et diversifier les offres sur les territoires.

Il a pour but de favoriser la prévention de la perte d'autonomie des retraités vivant à domicile et relevant **des GIR 5 et 6**.

Une attention particulière est portée aux retraités socialement fragilisés, notamment en raison de leur âge, de leur isolement social et de leurs conditions de vie, en leur proposant une offre de services diversifiée fondée sur un accompagnement pour « Bien vivre sa retraite ».

Afin d'accompagner les projets innovants qui répondent à des besoins repérés par les acteurs de proximité, la Carsat Nord-Est souhaite soutenir les projets issus d'une démarche d'innovation sociale, d'animation territoriale, etc. A ce titre, les projets peuvent être « innovants » dans le processus, dans le service, dans la technologie, le support de l'action, dans l'organisation, dans l'usage, dans la dynamique partenariale, etc.

Aussi, la Carsat Nord-Est lance un appel à projets pour développer sa politique d'action sociale en facilitant l'accès aux retraités à des actions collectives permettant de prévenir la perte d'autonomie, à des actions de maintien du lien social et à de nouveaux services. Concrètement, les projets financés en 2019 s'articuleront autour des thématiques du « Bien vieillir » :

- Actions de lien social
- Habitat partagé
- Activités intergénérationnelles
- Nouveaux services à domicile
- Aides à la mobilité
- Actions innovantes de la Silver Economie

Si vous êtes porteur d'un projet, susceptible de répondre à une ou plusieurs thématiques conformément aux enjeux et orientations de la politique de l'Assurance Retraite, ce guide facilitera vos démarches dans l'élaboration et le dépôt de votre projet.

COMMENT CONSTRUIRE UN PROJET ?

1 - Vérifier que mon projet correspond aux enjeux et orientations de l'Assurance Retraite et aux thématiques pour ce présent appel à projets.

Les thématiques retenues sont les suivantes :

- ➡ Les actions collectives de maintien du lien social privilégiant le lien intergénérationnel : repas partagés, transmission des savoirs, habitat partagé... et celles qui s'inscrivent dans la démarche Monalisa (Mobilisation Nationale de Lutte contre l'Isolement des Agés).
- ➡ Les actions de lutte contre l'isolement des seniors prenant en compte : les problématiques de mobilité (transports accompagnés collectifs ou individuels pour aide aux courses, rendez-vous...), les actions de sensibilisation et réadaptation des seniors à la conduite automobile et à ses impacts sociaux, familiaux et organisationnels.
- ➡ Les actions dans le domaine de la Silver Economie mobilisant des nouvelles technologies, le numérique et l'informatique par le biais des nouveaux services de contact à domicile.
- ➡ Les petits services à domicile tels que : petits travaux, portage de repas, entretien des espaces verts...

En 2019, la Carsat Nord-Est souhaite ouvrir le champ des possibles entre l'offre de service collective et individuelle. Les actions de prévention visant à développer les transports accompagnés, la mise en place d'ateliers ne feront l'objet d'une subvention que pour les dépenses d'investissement. La participation à ces ateliers pourra être financée par la Carsat via le forfait attribué dans le cadre de l'aide individuelle (maintien du lien social).

2 - Vérifier que ma structure peut postuler à ce présent appel à projet

Les associations, les collectivités locales, les structures non médicalisées, intervenant auprès des personnes âgées autonomes et développant des actions visant à préserver leur autonomie, peuvent répondre à cet appel à projets, quel que soit leur statut juridique dans la mesure où le projet satisfait aux critères de sélection exposés ci-après (associations à but non lucratif, associations à but lucratif, centres sociaux, CCAS, Clic, Collectivités locales....).

3 - Vérifier le territoire d'intervention de mon projet.

Le projet doit impérativement concerner le territoire de compétence de la Carsat Nord-Est, Lorraine et Champagne-Ardenne, excepté la Moselle, en privilégiant les territoires dits « fragiles ». Afin d'enrichir votre diagnostic ou la connaissance statistique de votre territoire, l'utilisation de l'observatoire des fragilités vous permettra de démontrer l'intérêt de l'implantation proposée.

4 - Vérifier que mon dossier correspond aux critères de recevabilité de la Carsat Nord-Est.

- fiches complétées correctement et documents obligatoires envoyés dans le délai imposé (cf. détails ci-dessous),
- s'adresser impérativement aux personnes âgées, autonomes, socialement fragilisées, relevant des Gir 5 et 6 de la grille AGGIR,
- ne pas avoir débuté l'action avant le dépôt de la candidature,
- mobiliser des partenariats et solliciter des co-financeurs,
- construire des indicateurs de résultats quantitatifs et qualitatifs en lien avec les objectifs initiaux, pouvant faire l'objet d'un suivi à chaque étape du projet,
- Le montant de la valorisation (mise à disposition gratuite de biens et prestations, personnel bénévole) ne doit pas excéder 30 % du budget total réalisé.

COMMENT CONSTITUER MON DOSSIER ?

1 – Compléter ma demande :

- La fiche **n°1** d'identification du porteur de projet : elle comprend l'ensemble des données administratives et des informations généralistes sur l'activité de votre structure. Il est indispensable de la compléter correctement pour en faciliter le traitement.

- La fiche **n°2** : elle correspond au contenu détaillé de votre projet, elle garantit les critères de recevabilité en vue d'une décision concernant son opportunité, puis son financement potentiel.

Vous trouverez les documents obligatoires, selon le type de structure, à joindre au dossier en fiche **n°3**.

Les gestionnaires en charge de l'étude des demandes vérifieront la recevabilité des pièces administratives avant l'instruction du projet.

En effet, les dossiers de demande d'actions de prévention déposés dans le cadre des appels à projets doivent s'inscrire dans la politique et les priorités de notre Action Sociale et doivent répondre aux questions suivantes :

- Pourquoi cela doit-il être fait ? (Objectifs)
- A qui cela est-il destiné ? (Public cible)
- Qu'est-ce qui doit être fait ? (Activités)
- Par qui cela doit-il être fait ? (Ressources humaines)
- Comment cela doit-il être fait ? (Méthodes)

Quand cela doit-il être fait ? (Planning)

Quels sont les effets attendus ? (Evaluation)

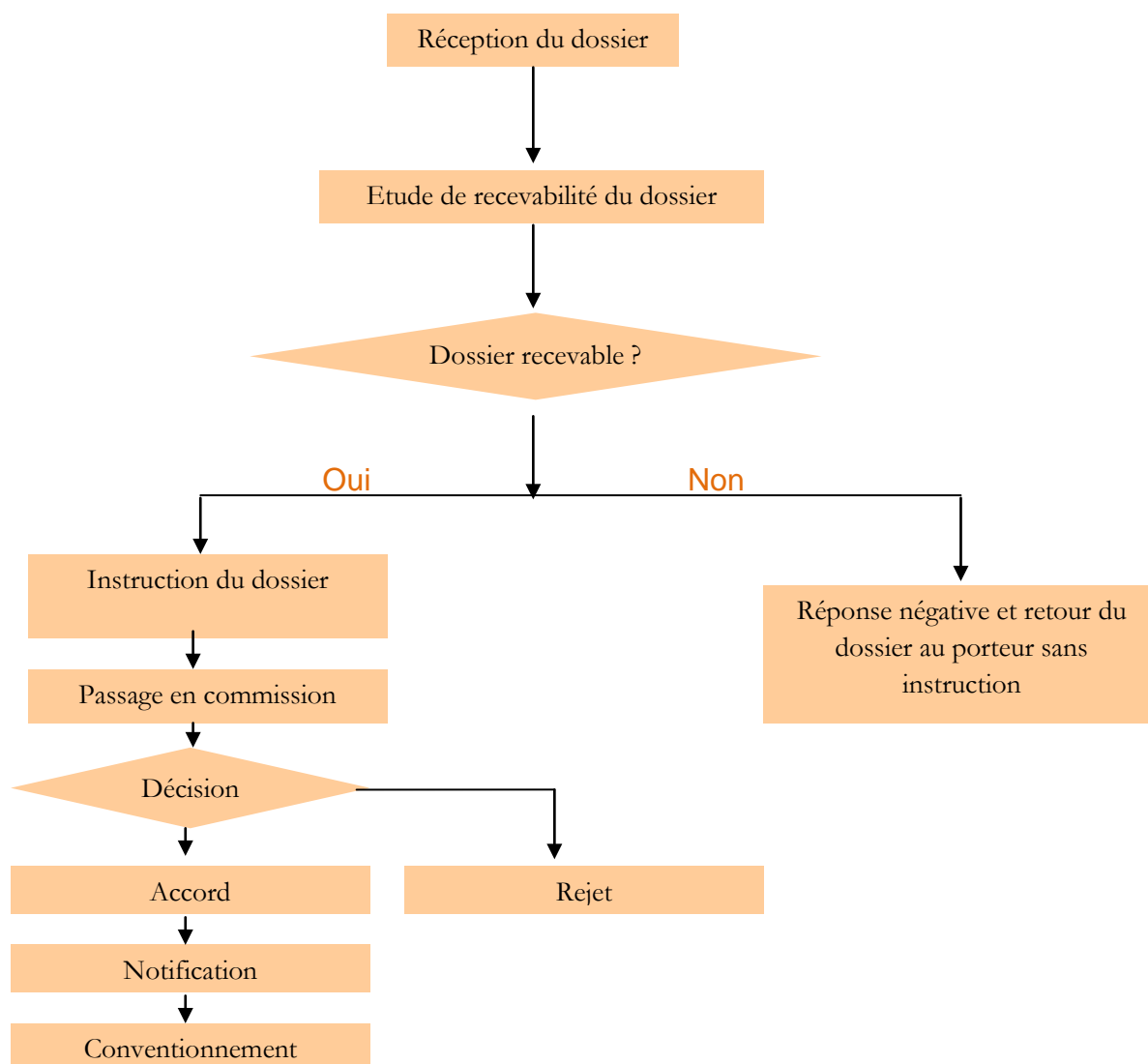
Pour vous aider à compléter le dossier de demande de subvention, vous trouverez le document n°4 reprenant un glossaire d'aide au remplissage.

COMMENT EST INSTRUIT MON DOSSIER ?

Votre dossier sera instruit par le secteur Offre de Services Individuelle et Collective selon le mode opératoire présenté ci-dessous.

Si vous avez des questions ou un besoin d'aide, tant pour compléter le dossier que pour préciser le projet, nos professionnels restent à votre disposition. Vous pouvez les contacter à l'adresse mail unique : aidescollectives@carsat-norddest.fr

CIRCUIT D'INSTRUCTION DES DOSSIERS RECUS



COMMENT ET QUAND ENVOYER MON DOSSIER ?

1 - Télécharger les documents utiles pour déposer ma demande de subvention.

Tous les documents concernant cet appel à projets sont à télécharger sur le site Internet de la Carsat Nord-Est à l'adresse suivante :

[https://www.carsat-norddest.fr / Partenaires / Répondre à un appel à projets / diversifier l'offre de services / en savoir plus](https://www.carsat-norddest.fr/Partenaires/Repondre%20a%20un%20appel%20a%20projets/diversifier%20l'offre%20de%20services/en%20savoir%20plus)

2 – Déposer mon dossier *par voie postale* à l'adresse suivante :

Carsat Nord-Est
Sous-Direction Action Sociale,
Communication et Partenariats
Offre de Services Individuelle et Collective
81, 83, 85 rue de Metz
54073 Nancy cedex



**La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 30 avril 2019.
Le projet ne devra pas avoir débuté avant le dépôt de la candidature.
Tout dossier déposé hors délai, incomplet et/ou non daté et signé ne sera pas instruit.**

